



Sans durée on ne construit rien



La Prévention des risques professionnels

Centre de Gestion de la Fonction Publique de La Sarthe Association des Maires de La Sarthe

Dexia Sofcap Assurances – Personnels des collectivités locales





Plan de la présentation





La prévention: un enjeu organisationnel

La prévention: en enjeu pénal

L'état de la réglementation

Le management de la prévention: le rôle d'un Élu





Les enjeux de la prévention

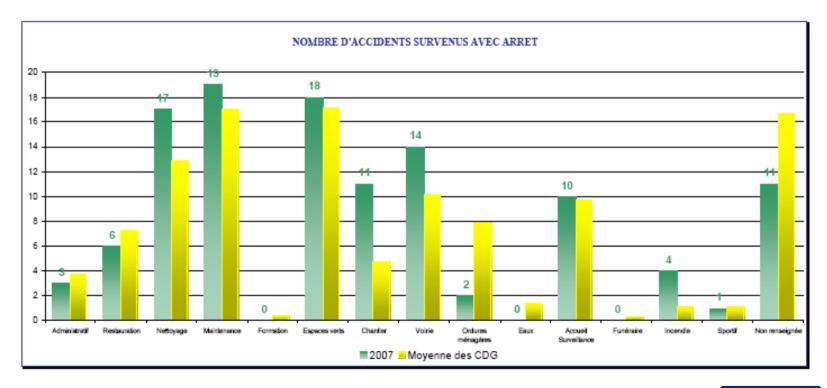






La prévention: un enjeu humain

- Éviter des souffrances inutiles
- Améliorer les conditions de travail des agents
- Réduire le nombre et la durée des accidents et maladies professionnelles





La prévention: un enjeu financier

Accident de travail (accident de service,

accident de trajet, maladie professionnelle)



100 % du traitement pendant la durée de l'arrêt.

100 % des frais médicaux à titre viager.

Décès



1 an de salaire + majoration par enfant

Coûts directs moyens d'un arrêt :

Accident de service : 2 500 €

Accident de trajet : 4 200 €

• Maladie professionnelle : 22 800 €

Coûts indirects moyens* d'un arrêt :

Accident de service : 7 500 à 12 500 €

Accident de trajet : 12 600 à 21 000 €

Maladie professionnelle : 68 400 à 114 000 €

•Sur la base d'une estimation des coûts indirects égale à 3 à 5 fois les coûts directs





La prévention: un enjeu financier

Accident de trajet : agent renversé par un véhicule. 145 000 € d'hospitalisation la première année, 5 000 € par mois de convalescence, hors frais médicaux courants.

Coût global estimé : plus de 700 000 € pour la collectivité ;

Accident de service : agent renversé durant une collecte d'ordures ménagères, amputé d'une jambe, toujours hospitalisé cinq ans après l'évènement.

Coût global estimé : plus de 400 000 € pour la collectivité ;

Maladie professionnelle : agent exposé à des radiations. Hospitalisation de 145 000 €

Coût total estimé : plus de 350 000 €.





La prévention: un enjeu organisationnel

- Les accidents et maladies professionnelles ont aussi un impact sur:
 - La désorganisation du service
 - La qualité du service rendu
 - Le remplacement des agents
 - Le remplacement du matériel
 - L'image de la collectivité
 - Le climat social de la collectivité
 - La démotivation des agents







La prévention: un enjeu pénal

Les enjeux pénaux

Deux grands types de responsabilité

Réparation des dommages Non respect de la législation RESPONSABILITE RESPONSABILITE **PENALE CIVILE** Sanction Indemnisation



La prévention: un enjeu pénal

Les enjeux pénaux

Hygiène et sécurité : tous concernés

L'employeur

Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié Article L. 2123-34 du CGCT Article L. 4121-1 du code du Travail

L'encadrement

Article 11 bis A de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1 983 Jurisprudence

Les agents

Article 11 bis A de la Loi n°83-634 du 13 juillet 1 983 Article L. 4122-1 du code du Travail



La prévention: un enjeu pénal

Les enjeux pénaux

Circonstances

Dans une entreprise de compactage de déchets, un manutentionnaire, en CDD successifs, a été décapité par la broyeuse à déchets alors qu'il tentait de dégager un morceau de plastique qui bloquait la machine => accident mortel.

Faits reprochés

- Le système de sécurité avait été "shunté" avec un élastique
- Aucune formation à la sécurité n'avait été prodiquée à ce salarié
- Absence de qualification pour conduire un chariot automoteur

Condamnations

- Directeur de l'entreprise : 7 500 € d'amende
 - +18 mois de prison avec sursis dont 6 mois ferme
 - +interdiction de gérer une entreprise pendant 5 ans
- Chef d'entreprise : 7 500 € d'amende
 - +28 mois de prison avec sursis
 - +interdiction de gérer une entreprise pendant 5 ans
- Deux ouvriers : 6 mois de prison avec sursis (Tribunal Correctionnel de Blois du 6 juin 2003)







L'état de la réglementation







L'état de la réglementation

Décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Code du Travail

- Art. L. 4121-2: Les principes généraux de la prévention
 - 1- Éviter les risques
 - 2- Évaluer les risques ne pouvant être évités
 - 3- Combattre les risques à la source
 - 4- Adapter le travail à l'homme
 - 5- Tenir compte de l'évolution des techniques
 - 6- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins
 - 7- Planifier la prévention
 - 8- Donner la priorité aux protections collectives sur les protections individuelles
 - 9- Donner les instructions nécessaires aux agents.





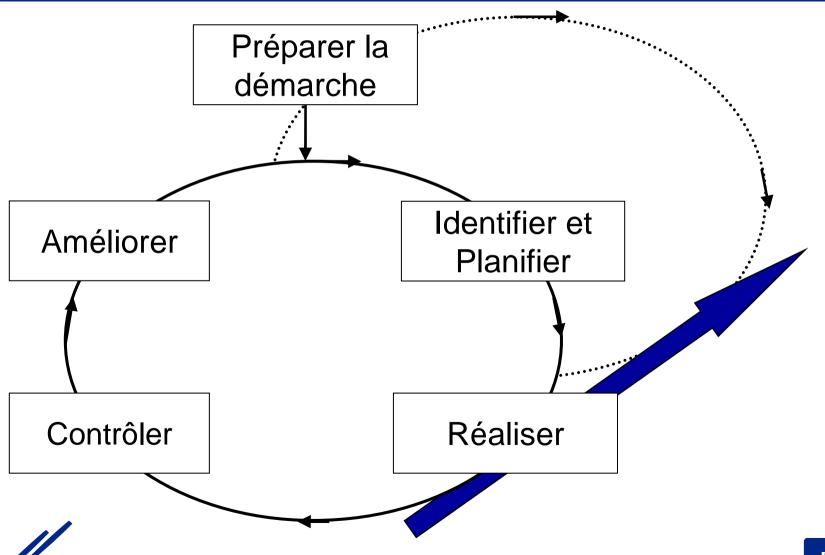
Le management de la prévention



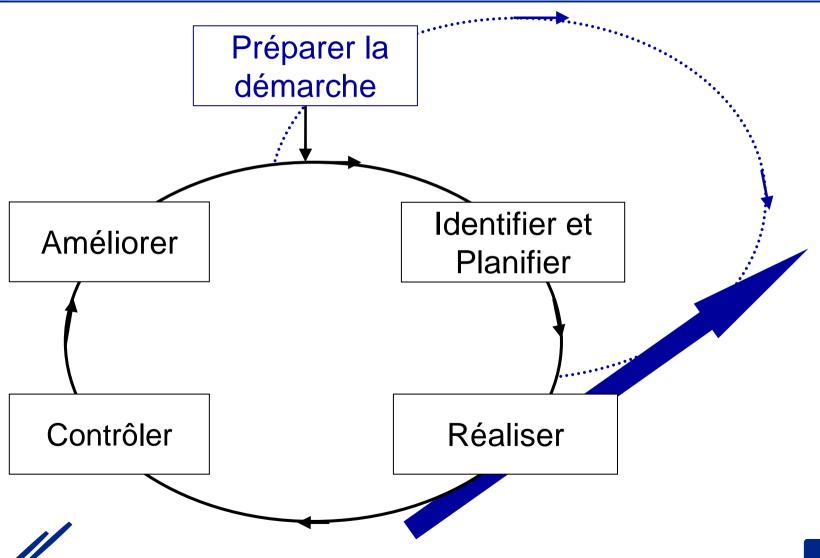




La démarche globale de prévention



La démarche globale de prévention



Le rôle de l'élu:

- Savoir s'entourer!
- Connaître les acteurs de la prévention
- Fixer des objectifs
- Donner des moyens:
 - Allouer du temps
 - Fournir des moyens informatiques
 - Former ses acteurs
 - ...

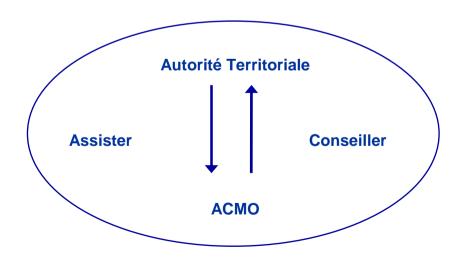






- L'Agent Chargé de la Mise en Œuvre
 - Rechercher les situations à risque
 - Mettre en place des mesures de prévention
 - Améliorer les conditions de travail en agissant sur l'organisation et sur l'environnement
 - Veiller au respect de la réglementation
 - Faire évoluer les techniques de prévention









- L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection
 - Agent désigné par l'autorité territoriale au sein de la collectivité
 - Possible Convention avec le Centre de Gestion si celui-ci exerce cette mission
 - Avis du comité en charge des missions d'hygiène et sécurité



Contrôle l'efficacité des mesures de prévention

Propose toute mesure

Propose des mesures immédiates en cas d'urgence



Information sur les suites données





Le Service de Médecine Professionnelle

Conseil suite aux visites des locaux

- Amélioration des conditions de vie et de travail
- Hygiène des locaux et des restaurants administratifs,
- Prévention des risques professionnels
- Adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail



Prise en compte l'activité des agents

- Projets de construction et d'aménagements des lieux de travail
- Modifications d'équipements et de technologies
- Utilisation de produits dangereux
- Actions de formation en hygiène et sécurité





- Le Comité Technique Paritaire ou Comité Hygiène et Sécurité
 - Enquête après chaque accident ou maladie grave ou répété(e)
 - Visite les sites avec accès aux locaux
 - Analyse les risques professionnels (rapport annuel sur leur évolution)
 - Participe à :
 - l'élaboration du programme de prévention
 - la procédure d'adaptation de poste et de reclassement des agents
 - la préparation des actions de formation en hygiène et sécurité
 - Est consulté sur :
 - les règlements et consignes en hygiène et sécurité
 - les modifications de méthodes, de techniques et d'équipement de travail
 - les projets d'aménagement et de construction des locaux de travail





L'agent

- Il prend soin de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celles de ses collègues :
- en appliquant les instructions données et affichées
- en signalant les dysfonctionnements constatés à son responsable
- En utilisant, s'il y a lieu, le droit de retrait en cas de danger grave et imminent







- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
 - Le conseil d'administration

22 membres dont 3 représentants des établissements publics

Présidente : Mme LEPRINCE (Maire adjoint de Vivoin, Conseillère régionale)

Vice- Présidents: Mr AMIARD (Maire de Cures)

Mr REVEAU (Maire – Adjoint de la Ferté Bernard)

Mr FRESLON (Président de la CDC Orée Bercé Belinois, Maire de

Moncé en Belin)

Mr LEVEUVRE (Maire de Chemiré Le Gaudin)

Mr Lefeuvre Président du CTP





Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe

Collectivités affiliées

TOUTES

sauf ville du Mans, Le Mans Métropole, Conseil Général, Soit

375 communes + environ 120 Ét. Publics Représentant environ 6000 agents

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe
 - **Les missions Obligatoires Principales**
 - Bourse de l'emploi
 - Organisation des concours et examens
 - Gestion des carrières
 - > Fonctionnement et secrétariat des instances paritaires
 - > Prise en charge des fonctionnaires après suppression d'emploi ou déclaration d'inaptitude

Les missions facultatives

- Information et documentation
- Relais de la CNRACI
- Organisation de concours pour des communes non affiliées
- Service de remplacement
- Proposition d'une assurance groupe pour les risques statutaires
- Délégation départementale du CNAS
- Service Prévention





- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe
 - Le service Prévention

Créé en janvier 2004 pour conseiller les collectivités dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, les aider dans leur démarche de prévention, et créer un réseau ACMO

INFORMER et SENSIBILISER

- Transmettre les textes réglementaires
- Transmettre des documents techniques (envoi de circulaires, fiches sécurité...)
- Organiser des réunions d'informations thématiques
- Participer au CTP/CHS sur demande des collectivités





- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe
 - Le service Prévention

ETUDIER, ANALYSER

- Etude de poste (aide à l'aménagement des lieux de travail, conception de nouveaux locaux)
- Analyse statistique des accidents de travail
- Aide à la réalisation du DU

ANIMER ET FORMER

- Animation du réseau ACMO
- Formation SST
- Mise en place en partenariat avec le CNFPT de formations dans le domaine de la sécurité sur le territoire de la Sarthe.





- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe
 - Le service Prévention

Vos Interlocuteurs:

Stéphanie BARBEAU, conseiller prévention

Tél·02 43 24 31 83

Mail: sbarbeau.prevention@cdg72.fr

Géraldine LEVIER, assistante

Tél: 02.43.24.20.93

Mail: secretariat.prevention@cdg72.fr





- Les autres acteurs de la prévention
 - Les organismes de contrôle et de formation
 - Les organismes de prévention (CRAM, INRS...)
 - Le CNFPT
 - Les associations et syndicats
 - L'inspection du travail
 - Les sapeurs pompiers
 - Les assureurs et mutuelles







Les ACMO en Sarthe:

110 collectivités ont nommé un ou plusieurs ACMO : 124 ACMO

Exemple de collectivités : Bonnétable 3 ACMO

Arnage: 2 ACMO

ST Georges du Bois : 1 ACMO

Loué: 1 ACMO

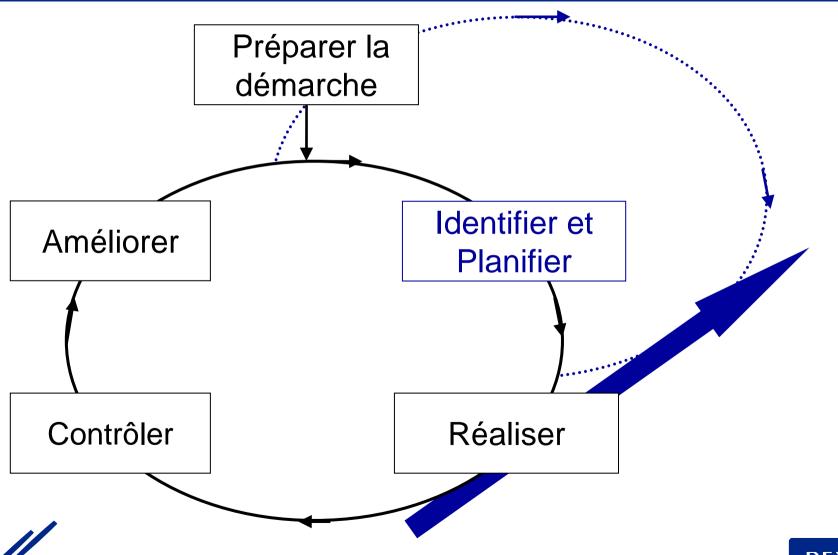
La CDC des Alpes Mancelles : 1 ACMO

Lombron: 1 ACMO



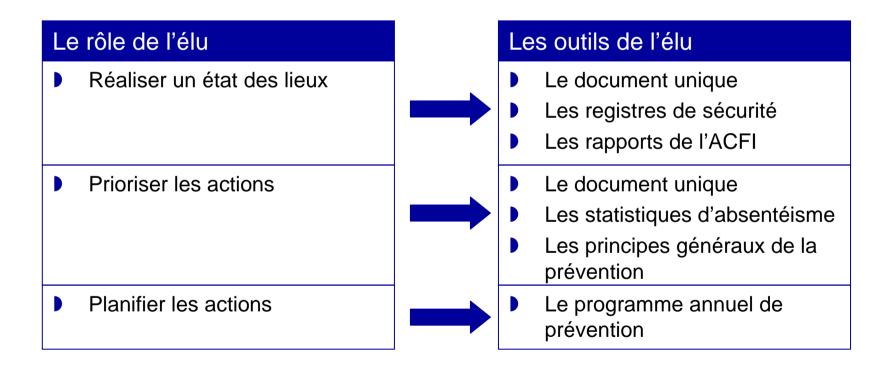


La démarche globale de prévention



La démarche globale de prévention: identifier et planifier

Le rôle de l'élu: réaliser un état des lieux de la prévention des risques et décider les actions





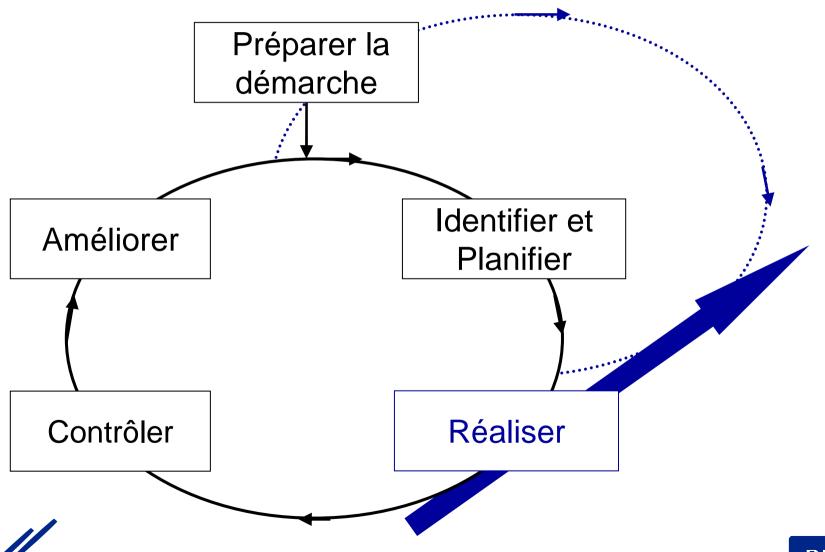
La démarche globale de prévention: identifier et planifier

- Réalisation du DU à la Ville de Champagné :
 - Recrutement pour une durée de 6 mois d'un agent pour aider à la réalisation du DU
 - Constitution d'un groupe de pilotage : Elu , ACMO, Encadrement, Agents:
 - Planning de travail
 - Recensement des unités de travail
 - Identification des activités
 - Identification des risques
 - Cotation des risques
 - Proposer de actions
 - Formaliser le DU
 - Restituer aux agents le travail réalisé ➤ Réunion le 4 juin après midi
 - Présenter le document unique au CTP





La démarche globale de prévention



La démarche globale de prévention: réaliser

- Le rôle de l'élu: mettre en oeuvre les actions décidées
- Mise en place des formations obligatoires
 - Habilitations électriques
 - Conduite d'engins et de véhicules
 - Incendie, évacuations
 - Manutention manuelle
 - Secouristes du Travail
- Rédactions de consignes
 - Générales
 - Au poste de travail
- Accueil des nouveaux agents







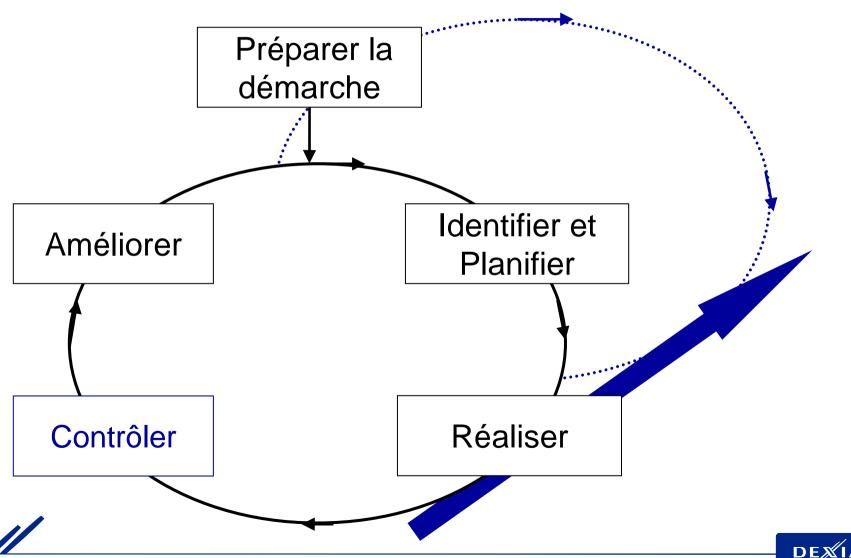
La démarche globale de prévention: réaliser

- Formation des agents de la Ville de Connerré
 - ACMO
 - Habilitation Electrique
 - Montage Démontage d'échafaudage en sécurité
 - Secourisme
 - Incendie
 - Conduite d'Engins
 - Signalisation temporaire de chantiers
 - Utilisation des produits phytosanitaires
 -





La démarche globale de prévention



La démarche globale de prévention: contrôler

- Le rôle de l'élu: vérifier que les actions mises en place fonctionnent.
- Mise en place d'indicateurs
 - Les indicateurs réactifs font le constat de ce qui ne marche pas
 - Les indicateurs proactifs font le constat de ce qui fonctionne

Les indicateurs réactifs

- Statistiques d'absentéisme
- Suivi des registres de sécurité

Les indicateurs proactifs

- Tableau d'avancée de la mise en place des actions
- Vérifications sur site du respect effectif des consignes
- Mise a jour du document unique





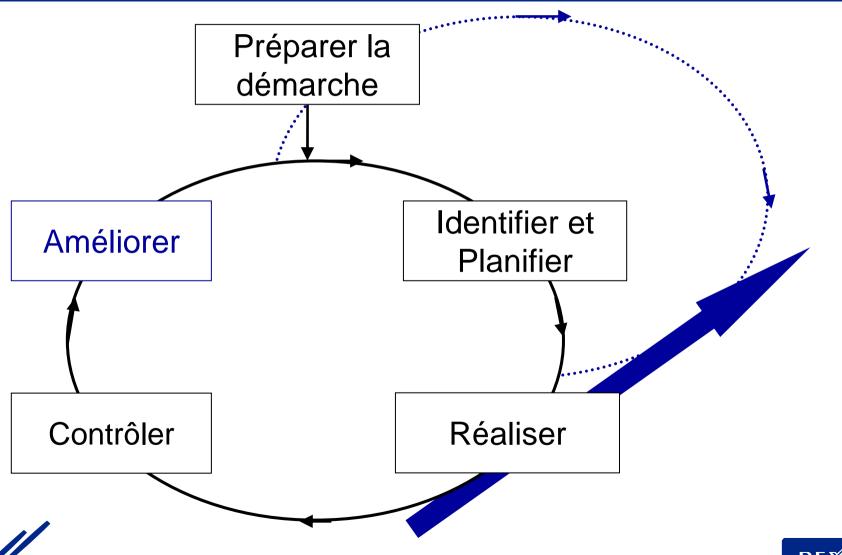
La démarche globale de prévention: contrôler

Proposition du Centre de Gestion d'un outil informatique aux collectivités affiliées pour les statistiques accidents.

Le principe :

- Actuellement statistiques établi par le Centre de Gestion à partir du questionnaire accident de service envoyé dans les collectivités ⇒ Statistiques pour l'ensemble des collectivités
- Avec le logiciel : les collectivités se connecteront via le site internet du CDG pour renseigner les différents champs nécessaires à l'établissement des statistiques ⇒ Statistiques pour l'ensemble des collectivités mais aussi pour sa propre collectivité.

La démarche globale de prévention



La démarche globale de prévention: améliorer

- Le rôle de l'élu: tenir compte des indicateurs pour améliorer sa démarche
 - Analyser les accidents du travail
 - Réévaluer les risques

